



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4757

Approbation d'une convention temporaire d'occupation du domaine public à titre gracieux entre la Ville de Lyon / Archives municipales et l'association Lyon Design ! dans le cadre de l'évènement Lyon City Demain édition 2019, du 19 au 26 juin 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4757 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRACIEUX ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES ET L'ASSOCIATION LYON DESIGN ! DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT LYON CITY DEMAIN EDITION 2019, DU 19 AU 26 JUIN 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Design !, créée en 2012, a pour objet la promotion du design urbain sur la métropole lyonnaise et se définit comme un laboratoire des mutations de la ville de demain.

Elle organise chaque année les événements « Lyon City Demain », manifestations grand public dans des quartiers en transformation. Sa démarche pour le développement de projets est collaborative et vise à créer du lien, sensibiliser et rassembler, en collaboration avec les institutions, l'ensemble des acteurs d'un territoire : habitants, acteurs du design (designers, urbanistes, architectes, artistes, bureaux d'études, concepteurs, grandes entreprises et industries créatives.

En 2019, « Lyon City Demain édition 2019 # perrache retrouvé » se déroulera du 20 au 25 juin, au cœur du quartier de Perrache. Cette édition proposera une exposition de projets de designers issus d'un appel à projets lancé en avril 2018, un cycle de conférences, des débats et workshops réunissant des experts du domaine, des animations autour des thèmes proches du design urbain (urbanisme, architecture...) et des expositions proposées par des écoles de design et des collectifs de designers.

Etant situées place des Archives, au cœur du quartier de Perrache, les Archives municipales, lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise, ont été sollicitées par l'association afin d'accueillir cette édition au sein de leurs locaux.

Compte tenu de l'intérêt de cet événement en résonance avec le travail des Archives municipales autour de la mémoire, il est souhaité répondre favorablement à cette demande en mettant à disposition de l'association le fronton, la salle de conférence et le hall d'exposition des archives, pour la période du 19 au 26 juin 2019.

Au vu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de ces espaces, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur locative de cette mise à disposition est de 2 000 €

La convention d'occupation temporaire du domaine public annexé au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention d'occupation temporaire du domaine public ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux, établie entre la Ville de Lyon / Archives municipales et l'association Lyon Design ! pour la mise à disposition du fronton, de la salle de conférence et du hall d'exposition des Archives municipales du 19 au 26 juin 2019, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER